

## Préoccupations natalistes en Europe de l'Est

L'INED a organisé du 2 au 4 décembre 1980, sous la direction de Roland Presart, directeur de recherche, un « colloque sur les politiques de population » au cours duquel démographes et juristes d'Europe de l'Est ont confronté avec leurs collègues français les situations et politiques démographiques de leurs pays respectifs.

Les six pays de l'Europe de l'Est, Bulgarie, Hongrie, Pologne, République Démocratique Allemande, Roumanie, Tchécoslovaquie, constituent un ensemble à la fois homogène et différencié (tableau 1) : *homogène* parce qu'il s'agit de pays de taille moyenne dont les superficies s'échelonnent de 93 000 km<sup>2</sup> (Hongrie) à 313 000 km<sup>2</sup> (Pologne) et les populations en 1980 de 9 millions (Bulgarie) à 36 millions d'habitants (Pologne) ; *homogène* aussi par leur caractère commun d'états socialistes : mais *différencié* par les origines ethniques et le fonds culturel où se mêlent avec des intensités variées les influences slave, germanique, magyare, latine, celles des christianismes romain, orthodoxe et réformé, et du matérialisme dialectique ; *différencié* aussi par le degré de développement, d'urbanisation et d'industrialisation : si on se réfère à l'échelle des produits nationaux bruts de la *Banque mondiale*, la

Roumanie apparaît relativement moins développée, à l'opposé de la République Démocratique Allemande et de la Tchécoslovaquie, les trois autres pays étant dans des situations intermédiaires.

L'histoire démographique de ces six pays présente également des traits communs et des différences sensibles. La baisse de la fécondité s'est manifestée dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle dans certaines couches sociales des états hongrois et tchèque de l'Empire des Habsbourg, et à la fin du siècle en Prusse. Elle fut plus tardive en Slovaquie, en Bulgarie, en Roumanie et surtout en Pologne. De même, les six pays furent tous affectés par l'émigration, les pertes de guerre, les déplacements de populations, mais la République Démocratique Allemande et la Pologne beaucoup plus que les autres.

Vers 1950, époque de reconstruction, d'industrialisation et d'urbanisation, le nombre d'enfants par femme ne dépassait guère 2,5 en Bulgarie, Hongrie et R.D.A., mais il était encore de l'ordre de 3 en Roumanie et Tchécoslovaquie et il atteignait environ 3,7 en Pologne.

Dans les années 50, alors que la fécondité se maintenait à un assez haut niveau en Europe de l'Ouest, elle baissait dans toute l'Europe de l'Est, à l'exception de la R.D.A. alors plus proche, de ce point de vue, de la R.F.A. que des autres pays socialistes. La baisse était particulièrement forte dans les deux pays où la fécondité était la plus élevée, la Roumanie et la Pologne. Cette divergence résultait essentiellement du retard avec lequel ces pays étaient entrés dans la transition démographique : la baisse de la fécondité observée en général en Europe de l'Ouest avant la Deuxième Guerre mondiale ne se manifesta qu'après celle-ci en Europe de l'Est. Mais des circonstances particulières en accentuèrent l'intensité, en particulier l'importance donnée à l'éducation et à la formation professionnelle des femmes dans les régi-

Tableau 1

	Superficie milliers km <sup>2</sup>	Population 1980 millions	PNB/habitant 1978 dollars
Bulgarie	111	8,9	3 200
Hongrie	93	10,8	3 450
Pologne	313	35,5	3 660
R.D. Allemande	108	16,7	5 660
Roumanie	237	22,3	1 750
Tchécoslovaquie	128	15,4	4 720
France	547	53,6	8 270

Sources : Nations Unies, Banque Mondiale.

mes socialistes, comme l'avait souligné un précédent article de *Population et Sociétés* (1). Vers 1965, la fécondité, partout comprise entre 1,8 et 2,5 enfants par femme, était inférieure au niveau de remplacement des générations en Hongrie et en Roumanie, et s'en approchait dans les autres pays, y compris la Pologne. La plupart des gouvernements, préoccupés par cette évolution comme le sera celui de la France une dizaine d'années plus tard, adoptèrent diverses mesures pour la corriger, si bien que les indices de fécondité présentement, depuis le milieu des années 60, de nombreux à-coups liés à ces mesures, à la présentation et l'appréciation desquelles les débats qui eurent lieu à l'INED furent largement consacrés. Ces mesures relèvent de trois catégories, selon qu'elles ont trait à la réglementation de l'avortement, à l'emploi des mères de famille ou aux revenus des familles. Si ces deux dernières séries de mesures sont assez comparables, malgré les différences de systèmes socio-économiques, à ce qui est préconisé ou appliqué en France, la première au contraire se situe dans des contextes tout à fait autres.

Encore faut-il distinguer selon les pays. Cinq des six pays considérés avaient pris des dispositions libérales en matière d'avortement en 1956 et 1957, mais la R.D.A. a longtemps maintenu les dispositions très restrictives de sa loi de 1950, ne les modifiant que de façon mineure en 1965.

D'autre part, législations comparables ne signifient pas forcément pratiques comparables. En Roumanie l'avortement légal était devenu presque le seul moyen de régulation de la natalité. Les restrictions apportées en octobre 1966 conduisirent, plusieurs mois durant, à un triplement du nombre mensuel des naissances (de 22 000 en juillet-novembre 1966 à 61 000 en juillet-septembre 1967), circonstance unique dans l'histoire universelle.

A l'inverse, en Pologne, l'avortement légal n'a jamais connu une grande ampleur, ce qui est à mettre en rapport avec l'influence de l'Église catholique, mais aussi avec la persistance d'avortements clandestins facilités par l'existence d'une médecine privée : l'évolution y est sans à-coups, reflet d'une législation de l'avortement qui est demeurée inchangée dans son contenu comme dans son application. Les trois autres pays, Bulgarie, Hongrie, Tchécoslovaquie, que nous énumérons dans l'ordre décroissant de la fréquence du recours à l'avortement et donc très vraisemblablement de la sensibilité de la fécondité à la réglementation de celui-ci, rendirent plus restrictives les conditions dans lesquelles les autorisations d'avortement étaient accordées, en même temps qu'ils prirent diverses mesures d'incitation à la natalité :

— la Bulgarie accrut, en 1968 et 1973, les

allocations familiales, les primes de maternité et les congés d'éducation, en privilégiant fortement le troisième enfant et dans une moindre mesure le deuxième, au détriment des autres (premier et ceux de rang supérieur à 3) ;

— la Hongrie institua en 1965-1967 des allocations familiales privilégiant la deuxième naissance, et surtout un congé payé de deux ans et demi ou trois ans permettant à la mère d'élever son enfant, quel qu'en soit le rang ; elle ne limita le recours à l'avortement qu'en 1974 ;

— la Tchécoslovaquie prit des mesures plus étalées dans le temps et dans leurs modalités : un système d'allocations substantielles fut mis en vigueur dès 1957-1959, puis amplifié en 1968-1973, l'accent étant mis sur la troisième et la quatrième naissance, mais de façon assez modérée. Des prêts avantageux avec remboursements allégés en cas de naissances sont également consentis aux nouveaux mariés.

La R.D.A. a libéralisé l'avortement en 1972, à une époque où les autres pays d'Europe de l'Est avaient déjà pris des mesures le limitant. Devant la baisse de la fécondité qui s'ensuivit (2), des mesures natalistes furent prises, comprenant notamment un système de prêt aux jeunes ménages et l'institution d'un congé d'éducation d'un an, rémunéré dans le cas d'une naissance de rang 2 ou plus. Le système d'allocations est progressif à partir du troisième enfant.

Quelle fut l'efficacité de ces mesures, et quelle est la situation actuelle ?

● L'efficacité est à la fois certaine, ambiguë et limitée. *Certaine* parce qu'un relèvement de la fécondité du moment a le plus souvent été observé à la suite des mesures prises à cet effet ; *ambiguë* parce qu'il n'est pas possible, quand des dispositions limitant l'avortement sont adoptées en même temps que des mesures favorables à la procréation, de faire la part des unes et des autres, ni a fortiori de transposer leur efficacité dans des pays où les traditions culturelles, notamment en ce qui concerne la pratique de la contraception, sont différentes ; *limitée*, enfin, parce qu'après une phase de hausse de la fécondité est toujours survenu un reflux qui suggère qu'une partie importante de l'augmentation constatée est due à un « effet de calendrier » : certains couples ayant l'intention d'avoir un enfant peuvent avancer ce projet pour bénéficier des nouvelles mesures incitatives, sans pour autant être destinés à avoir un

(2) Si la baisse de l'indice de fécondité s'accroît en R.D.A. après 1972, il convient de remarquer que les deux Allemandes ont enregistré de 1957 à 1975 des évolutions extrêmement voisines : les écarts entre indices synthétiques de fécondité sont demeurés inférieurs à 0,3 enfant par femme pendant toute cette période, alors que les indices eux-mêmes sont passés de 2,3 à 2,5 enfants par femme entre 1957 et 1966, puis se sont considérablement abaissés jusqu'en 1975, n'atteignant plus que 1,5 enfant par femme.

(1) « Natalité et législation en Europe de l'Est », juin 1975.

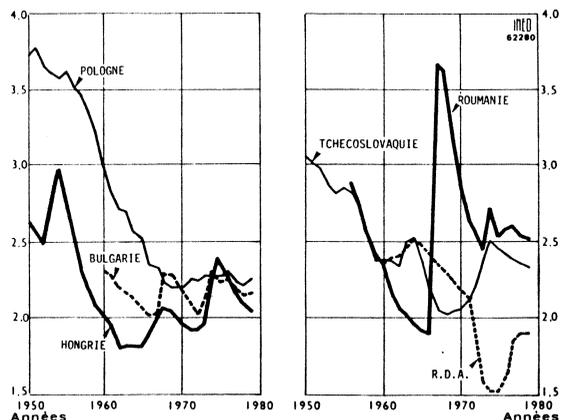
nombre final d'enfants supérieur à celui qu'ils auraient eu en l'absence de ces mesures.

● La situation actuelle est résumée dans le tableau 2 et le graphique 1 : les fécondités les plus faibles restent celles de la R.D.A. et de la Hongrie, tout en étant dans ces deux pays supérieures aux plus basses valeurs qui y ont été observées vers 1973. A des niveaux un peu plus élevés, on trouve successivement la Bulgarie,

Tableau 2. — Indicateurs relatifs à la fécondité (1979)

	Taux brut de natalité	Indice synthétique de fécondité	Avortements provoqués	Taux de mortalité infantile
	(1)	(2)	(3)	(4)
Bulgarie	15,3	2,15	109	19,8
Hongrie	15,0	2,02	50	24,0
Pologne	19,5	2,25	(a) 33	21,3
R.D. Allemande	(a) 13,9	(b) 1,90	54	13,0
Roumanie	18,6	2,51	99	31,6
Tchécoslovaquie	17,9	2,33	35	19,0
France	14,1	1,87	21	10,1

(1) Naissances vivantes pour 1 000 habitants  
 (2) Enfants pour 1 femme  
 (3) Pour 100 naissances vivantes  
 (4) Pour 1 000 naissances vivantes  
 (a) 1978 - (b) Résultat provisoire.



Graphique 1. — Europe de l'Est. Indices synthétiques de fécondité (1950-1979)

également au-dessus du minimum observé en 1972, la Pologne dont la fécondité est étonnamment stable depuis une douzaine d'années, la Tchécoslovaquie, et enfin la Roumanie où la fécondité est une des plus élevées d'Europe, derrière l'Albanie et l'Irlande, mais où la mortalité infantile demeure forte. En Bulgarie et en Roumanie, il y a à peu près autant d'avortements provoqués que de naissances, alors qu'il y en a nettement moins dans les autres pays. La pratique de la contraception « moderne » est très étendue dans les deux pays, R.D.A. et Hongrie, qui en produisent les moyens (pilule et stérilet) ; elle est moins répandue en Tchécoslovaquie où cependant la population y a accès facilement. En Bulgarie et en Roumanie, elle reste encore quasiment inconnue. Quant à la Pologne, les informations disponibles sont trop anciennes (1972) pour qu'on puisse s'y référer dans cette comparaison.

Pour les Français, c'est finalement le cas de la Tchécoslovaquie qui retient le plus l'attention : voilà un pays industriel, en particulier dans sa partie tchèque (Bohême et Moravie), recourant à la contraception et à l'avortement de façon assez proche des pratiques occidentales, où 87 % des femmes d'âge actif ont une activité professionnelle, et où la fécondité est remontée d'un minimum de 2,0 enfants par femme, observé en 1968, à 2,5 en 1974 pour ne reculer que modérément depuis. L'exemple tchèque, qui mérite d'être approfondi, comporte une panoplie de mesures complète, un appareil d'observation statistique développé et fait apparaître l'importance de la continuité, indispensable dès lors qu'on veut influencer sur des décisions qui affecteront toute l'existence d'un couple.

Ce colloque, dont les débats ont été empreints d'une grande qualité scientifique et de la meilleure compréhension mutuelle, a permis des échanges fructueux, à la fois de données statistiques et de points de vue qualitatifs. Entre les pays d'Europe de l'Est et la France, il existe assurément une manière commune de considérer les évolutions démographiques que ces trois journées de discussions ont vigoureusement mis en lumière.

Michel Louis LEVY

## RECTIFICATIF

Les deux dernières lignes de la « projection 2000 » reproduite en page 2 du n° 141 de *Population et Sociétés* (« Le vertige urbain ») sont erronées.

La première erreur reprise dans le texte, nous est imputable : une coquille a transformé Milano en Bilbao... La projection faite pour

l'agglomération de Bilbao en 2000 est de 2,0 millions d'habitants.

La seconde erreur est imputable au document des Nations Unies utilisé. L'agglomération industrielle de Jos, dans le centre du Nigeria, est en effet promise à un fort développement mais certainement pas au point d'en faire la troisième agglomération africaine derrière Le Caire et Kinshasa. Ce serait plutôt Lagos, la capitale du Nigeria, devant Nairobi, Addis Abeba, Alexandrie ou Casa-

blanca, dont les agglomérations pourraient compter plus de 4 millions d'habitants en 2000.

La 35<sup>e</sup> agglomération mondiale en 2000 pourrait être aussi Taipei (Taiwan) ou Belo Horizonte (Brésil) qui pourraient approcher 7 millions d'habitants...

Il faut donc lire :

33. Kinshasa	8,0
34. Milan	7,9
35. Lagos	7,6

## COUP D'ŒIL

### Recensement au Vietnam (1)

Le Vietnam a organisé en 1979 son premier recensement depuis la réunification. Selon les premiers résultats, publiés le 25 avril 1980, il comptait, au 1<sup>er</sup> octobre 1979, 52,74 millions d'habitants dont 19,2 % urbains et 80,8 % ruraux. Ce chiffre est très proche de l'estimation reprise dans *Population et Sociétés* n° 140 (53,3), avec laquelle il n'est d'ailleurs pas forcément contradictoire, une certaine sous-énumération étant inévitable dans tout recensement. D'ailleurs, le communiqué officiel fait état d'un contrôle par sondage qui a permis d'établir que le taux de non-enregistrement était de

(1) D'après « Vietnam's First Census », par Stewart E. Fraser, *Intercom*, août 1980.

1,67 % et celui de double-compte de 0,71 %. Cela conduit à une sous-estimation de 0,96 %, remarquablement basse pour une opération de cette envergure.

De précédents recensements avaient été organisés au Nord-Vietnam en 1960 et 1974. Au Sud-Vietnam, on avait procédé par provinces en 1962, 1967, 1971 et 1974. La croissance globale de la population depuis 1975 ressort à 2,3 % par an (doublement en 30 ans) mais est moins rapide dans les zones urbaines et même négative à Ho Chi Minh Ville (Saigon) en raison du rapatriement de nombreuses personnes dans leurs villages d'origine.

En utilisant les recensements organisés par l'administration française, on peut estimer, à territoire constant, à environ 8 millions la population en 1890 et à 17 millions en 1926 ; elle s'élevait à 38 millions en 1969 et à 47 mil-

lions en 1975. Il y a donc eu près d'un triplement en un demi-siècle.

On estime, de façon très approximative, à environ 1 million le nombre de personnes, en majorité d'origine chinoise, qui ont émigré depuis 5 ans, dont environ le quart en Chine, la moitié en Amérique du Nord, en Europe et en Australie, et le reste dans d'autres pays d'Asie du Sud-Est.

Le recensement fait d'autre part apparaître un taux de masculinité, pour l'ensemble de la population, de 94 hommes pour 100 femmes, particulièrement bas par rapport aux pays comparables. Même en faisant la part de l'émigration, un tel résultat est évidemment lié aux longues années de guerre que le Vietnam a connues. La publication des résultats détaillés du recensement par âge, sexe et régions permettra entre autres de préciser ce point.

M. L.

## DOCUMENTATION

### Un répertoire de monographies paroissiales

Depuis la publication en 1958 par l'INED, de la monographie aujourd'hui épuisée de Louis Henry et Etienne Gautier sur Crulai, paroisse normande (INED, *Travaux et Documents*, cahier n° 33), plusieurs centaines d'auteurs ont appliqué des méthodes comparables de dépouillement des registres de baptêmes, mariages et sépultures à d'autres paroisses. Mais il s'agit souvent de thèses, de mémoires d'universités, d'articles érudits de sociétés savantes locales, si bien qu'il était difficile de savoir si telle commune à laquelle on s'intéresse, en particulier lors de recherches généalogiques, a fait ou non l'objet d'un dépouillement. La *Société de démographie historique* publie dans le n° 30 de son bulletin « d h » un répertoire, dressé par Claude Motte et René Le Mée, qui est extrêmement précieux et sera fort utile pour de futurs synthèses et bilans. La monographie sur Crulai n'est plus que la 240<sup>e</sup> (par ordre alphabétique d'auteurs) sur 556 répertoriées jusqu'à la fin de 1979. Un index

par communes et par départements permet une recherche très commode.

La carte des localités étudiées fait apparaître combien la recherche historique a été très inégalement conduite sur le territoire, indépendamment de la répartition des registres conservés. L'Oise arrive en tête des départements avec 36 communes étudiées. Les départements qui entourent Paris et Toulouse sont également bien couverts, mais aussi le Calvados (24 communes). Les initiés auront reconnu l'influence des professeurs Goubert, Dupâquier, Ganiage, Lachiver, Armengaud, Chaunu. A l'opposé, il y a des départements encore vierges de tout dépouillement : le Doubs, la Haute-Saône, la Charente, l'Aisne... Il est vrai que certaines communes de ces départements faisaient partie de l'échantillon de « l'enquête de l'INED pour reconstruire l'évolution démographique de la France avant 1830 ». Les communes composant cet échantillon sont également répertoriées.

Pour tout renseignement, s'adresser au Laboratoire de démographie historique, Ecole des hautes études en sciences sociales, 54, boulevard Raspail, 75270 Paris Cedex 06.

M. L.

### « POPULATION » N° 6 1980 SOMMAIRE

Louis ROUSSEL : *Mariages et divorces : contribution à une analyse systématique des modèles matrimoniaux.*

Georges MYERS : *Fécondité et mobilité en Amérique latine.*

Alfred NIZARD et Jacques VALLIN : *Les causes de décès en France. — II. Couplage des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> révisions de la classification internationale. Application à la période 1958-1974.*

Hubert CHARBONNEAU : *Jeu-nes femmes et vieux maris : la fécondité des mariages précoces.*

Hervé LE BRAS et Marc ARTZ-ROUNI : *Interférence, Indifférence, Indépendance.*

La conjoncture  
démographique.

Yves BLAYO : *L'urbanisation dans les régions en développement.*